DEPARTEMENT DE COTE D'OR ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

COMMUNE DE SAINT BERNARD

CANTON DE NUITS SAINT GEORGES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 06 juillet 2026

Le lundi 06 juillet 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de ses séances, sous la présidence de Dominique BLANCHE, Maire.

Etaient Présents : Dominique BLANCHE, Jérôme BUORO, Aurélie THIBAULT, Jean-Claude GAILLARD, Nicole BOURGEON, Pascal CHAUSSARD, Céline GIBOURG, Nicolas PRAVATO, Maryline DUPLUS, Kelly ROMEO, Martial GOTILLOT
Secrétaire de séance : Jérôme BUORO

Ordre du jour:

1. Délibération : mandat à l'ONF: leur permettre d'émettre et déposer les factures sur Chorus Pro, pour le compte de la commune
2. Validation du conseil des actions après la note de cadrage de la MICA
3. Validation de la décision de demander le retrait de la machine de distribution d'œufs à la ferme du Pontot
4. Point sur ECODIGO
5. Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion, qui est adopté à l'unanimité.
Il propose de modifier l'ordre du jour afin de permettre l'intervention de M. Frizot, représentant de la société AGROSAFE (La Camda) de Ladoix-Serrigny, le conseil donne son accord.
Notre attention est portée depuis quelque temps par les habitants du lotissement des Marguerites sur une concentration anormale de fourmis. Spécialiste de la lutte contre les nuisibles, M. Frizot a très vite déterminé la présence d'une fourmi dite Tapinoma Magnum fortement invasive et difficile à éradiquer, ce qui va nécessiter un traitement de fond.
Un devis de 670€ TTC est proposé au vote du conseil municipal, il est accepté à l'unanimité avec une mise en œuvre dans la semaine. Un arrêté municipal est émis, afin de restreindre l'accès des bordures de propriétés et des 4 bosquets de l'impasse aux enfants et animaux.
Un point sera fait régulièrement afin de vérifier si ce type de fourmi n'est pas implanté ailleurs sur la commune. Un descriptif sera fourni aux Saint-Bernardins.

Etat civil de la commune : le Maire informe avoir célébré, le 27 juin, le mariage de Marion Weber et Dimitri Delaire. Le Conseil municipal renouvelle ses vœux de bonheur aux jeunes époux.

1. Convention de mandat avec l'ONF pour facturation des ventes de bois (délibération 2026_016, acceptée à l'unanimité)

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

- La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

- Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

2. Validation des actions à mener, après la note de cadrage de la MICA

Monsieur le maire, accompagné de Jérôme Buoro, premier adjoint, et de Martial Gotillot, conseiller membre de la commission travaux et sécurité, a reçu le 17 juin les conseillers départementaux sécurité routière pour un projet d'apaisement des vitesses sur les axes routiers traversant la commune.
Après concertation, la MICA nous propose de réaliser une étude avant la fin de l'été permettant la mise en place d'un test avec un équipement spécifique. Ce test participera à la mesure de l'efficacité du dispositif pour une installation définitive mi-juin 2027, après concertation avec les habitants et professionnels du village.
L'endroit choisi serait positionné sur l'entrée Nord de la commune, où nous comptabilisons environ 12 000 véhicules en entrée et sortie par mois.
Parallèlement, nous rechercherons les préconisations de la Région sur le positionnement de l'arrêt de bus communal. Si cette expérience s'avérait positive, l'étude se ferait pour les deux autres axes principaux sur 2027-2028. **Le conseil, après étude du dossier, valide la poursuite de l'action**.

3. Validation de la décision de demander le retrait de la machine de distribution d'œufs à la ferme du Pontot

A la demande de Monsieur le maire, le conseil municipal valide la décision de notifier le retrait de la machine de distribution d'œufs à la ferme du Pontot
Les différentes tentatives de prise de contact étant demeurées infructueuses, la machine est laissée à l'abandon sur le territoire de la commune par son propriétaire. Un délai lui est accordé jusqu'à la fin du mois de septembre pour procéder à son enlèvement.

4. Point sur ECODIGO (achat groupé d'énergie)

L'opération de pré-inscription des habitants à l'achat groupé a débuté le 2 juillet pour se terminer fin août. A ce jour, nous comptons déjà 23 inscrits.

5. Questions diverses

- **Fourniture d'électricité pour l'éclairage des rues de Saint-Bernard**.
 Octopus est le fournisseur d'électricité depuis début janvier 2026 pour les éclairages des rues de la commune, via un contrat géré par le SICECO. Un gain annuel de près de 600 euros est attendu. Décision prise de renouveler ce contrat pour 1 an.

- **Commission de contrôle des listes électorales de la commune.**
 La commission de contrôle veille à la régularité des listes électorales. Elle examine les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion et contrôle la régularité de la liste électorale. Une réunion est prévue au minima une fois par an. Nicole Bourgeon fera partie de cette commission.

- **Festivités du 14 juillet :**
 Plus de 110 inscriptions au repas du 14 juillet ont été enregistrées à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.